

Guide Pratique



7^è
CONGRÈS
OSER
#DonnerDuSens
mines - énergie
la cgt
OFFENSIVE • SOLIDAIRE • ENGAGÉE • RENFORCÉE
• 14 → 18 Mars 2022 • Clermont-Ferrand •

PRÉAMBULE

Le congrès est une instance souveraine de la CGT. C'est pourquoi il doit être préparé au sein de chaque syndicat avec les syndiqué.e.s. Il représente l'un des moments importants de la vie démocratique de l'organisation syndicale. Il se réunit en principe tous les trois ans. Constitué de délégué.e.s mandaté.e.s par les syndiqué.e.s, il permet ainsi de rendre chacun.e acteur.rice et décideur.se. Il fixe les orientations de la fédération pour 3 ans et élit la direction fédérale.

La Fédération nationale des mines et de l'énergie CGT (FNME-CGT) organise et rassemble les syndicats CGT des salarié.e.s des industries électriques, nucléaires, gazières et minières (de toutes substances), ainsi que les syndicats CGT du secteur de l'énergie atomique.

Rappel :

À l'instar des autres fédérations de la CGT, la FNME-CGT joue un rôle déterminant dans la conquête de garanties sociales et collectives, et défend l'intérêt de chacun.e tout au long de sa vie professionnelle, puis au cours de sa vie d'inactif.tive ou de retraité.e.

Elle prône un syndicalisme de masse, de classe, démocratique, indépendant et unitaire dans le but d'améliorer et d'élargir les droits des salarié.e.s quel que soit leur statut ou leur convention collective.

Pour cela, elle met en œuvre un syndicalisme voulu par les salarié.e.s à l'aide d'actes concrets, combatifs, revendicatifs, démocratiques, unitaires et de propositions.

Elle développe aussi des activités spécifiques : pour les ingénieur.e.s, cadres, techniciens.ciennes et agents de maîtrise supérieurs d'encadrement, c'est l'Union fédérale des ingénieurs, cadres et techniciens (UFICT). Pour les inactifs.ives, retraité.e.s, pensionné.e.s et veufs.ves, c'est l'Union fédérale des retraités (UFR).

Toute la fédération est au service d'une démarche syndicale dont l'ambition est de faire du (de la) syndiqué.e CGT le pivot d'une démocratie basée sur les principes d'égalité, de solidarité, d'écoute, de tolérance et d'épanouissement des diversités.

Débattre pour être plus fort ensemble

La phase préparatoire permet d'impliquer le plus grand nombre de syndiqué.e.s, l'objectif étant que chacun.e puisse débattre et donner son avis !

Pour remplir cet objectif, des efforts particuliers sont réalisés :

- les documents d'orientation adressés à tous,tes les syndiqué.e.s par les différents biais de communication de la FNME-CGT permettent de mettre en débat des propositions d'orientation ;
- les réunions syndicales, AG ou toute autre rencontre avec les salarié.e.s font l'objet de PV ;
- un site Internet offre à chacun.e la possibilité de se procurer librement les différentes informations et documents ainsi que de donner son avis, soit au travers d'une contribution ou amendement, soit en prenant part au forum créé à cet effet.

Ces dispositifs encouragent les syndiqué.e.s à donner leurs avis, opinions, idées et propositions jusqu'à la tenue du congrès.

La qualité du congrès tient autant à sa préparation qu'à sa tenue : plus forte sera la participation des syndiqué.e.s, plus les débats refléteront la réalité des préoccupations des salarié.e.s.



Le rôle des délégué.e.s

Les délégué.e.s sont porteurs.euses des débats, contributions et des amendements des syndiqué.e.s dont ils ou elles détiennent les voix.

C'est dire la responsabilité qui leur incombe !

Ils et elles ne sont pas simplement le ou la rapporteur.se d'une majorité globale mais bel et bien les porteurs.euses des débats auxquels ils et elles auront participé.

Il est donc important que les délégué.e.s puissent assister à toutes les rencontres durant le congrès.

Les interventions sont préparées par le syndicat.

Les syndicats sont sollicités pour prendre des dispositions afin que ces rencontres se déroulent dans les meilleures conditions possibles, et pour lever les obstacles tant administratifs que matériels que les délégué.e.s pourraient rencontrer, facilitant ainsi leur participation aux débats et au Congrès avant, pendant et après, lorsqu'ils ou elles rendront compte du contenu des débats et des décisions prises auprès de leurs mandant.e.s.

Les débats au congrès porteront sur les documents suivants, arrêtés par la direction fédérale sortante :

- le rapport d'activité ;
- le rapport financier ;
- le rapport de la commission financière et de contrôle ;
- le document d'orientation qui fixe les orientations du congrès pour les années à venir. Le document d'orientation est soumis au débat. Tous les syndicats et syndiqué.e.s peuvent transmettre des amendements. Les rapports sont soumis à la discussion et au vote du congrès. Enfin la direction fédérale est élue par le congrès.

#DonnerDuSens

Mandatements et votes

Le mandatement est la représentation des syndiqué.e.s au congrès : « Le congrès fédéral est constitué par les délégué.e.s mandaté.e.s par les syndicats ayant rempli leurs obligations envers la CGT » (à jour de cotisations).

Le travail de mandatement réalisé par les syndicats doit permettre aux délégué.e.s d'être représentatifs.ives de la diversité du salariat et des adhérent.e.s à la CGT (mixité sociale, présence des jeunes et des femmes, reflet des diversités d'origine et d'expérience...).

Le vote, à quoi ça sert ?

Durant les travaux, les délégations de syndicats sont appelées à se prononcer en votant sur l'ensemble des documents, des débats, des décisions collectives et en élisant la future direction fédérale.

Procédure de vote

Toutes les opérations de vote du congrès sont placées sous le contrôle et la responsabilité de la commission mandats et votes. A l'ouverture du congrès, les délégué.es adoptent, à la majorité, par vote à mandat levée, le déroulement des travaux.

Une décision est adoptée quand le nombre de voix « pour » est supérieur au nombre de voix « contre ». Elle est rejetée si le nombre de voix « contre » est supérieur au nombre de voix « pour ».

Chaque délégation de syndicat vote au nom et conformément au choix du syndicat qui l'a mandatée. Chaque délégation représente et porte les voix de son syndicat.

La composition d'une délégation de syndicat est calculée sur la moyenne des FNI, réglés à CoGeTise, des exercices définis par le comité exécutif fédéral qui convoque le congrès.

Les voix sont calculées sur la moyenne des cotisations, réglées à CoGeTise, des exercices définis par le comité exécutif fédéral qui convoque le congrès.

LE VOTE À MAIN LEVÉE :

Il est employé pour élire le Bureau du Congrès, les différentes commissions de travail du congrès et le rapport de la commission mandats et votes qui détermine le nombre de voix disponible au congrès (appel, motions, résolutions du congrès), décider de son déroulement et des présidences de séance.

Les délégué.e.s présent.e.s dans la salle votent en levant leur mandat, le décompte des voix se faisant alors sur la base de 1 mandataire = 1 voix.

LE VOTE PAR MANDAT :

Il est employé pour adopter le rapport d'activité, le document d'orientation, les autres scrutins prévus, ainsi que pour élire la direction fédérale et la Commission Financière et de Contrôle.

Le vote par mandat est un vote qui prend en compte le nombre de voix dont chaque délégation de syndicat est porteuse.

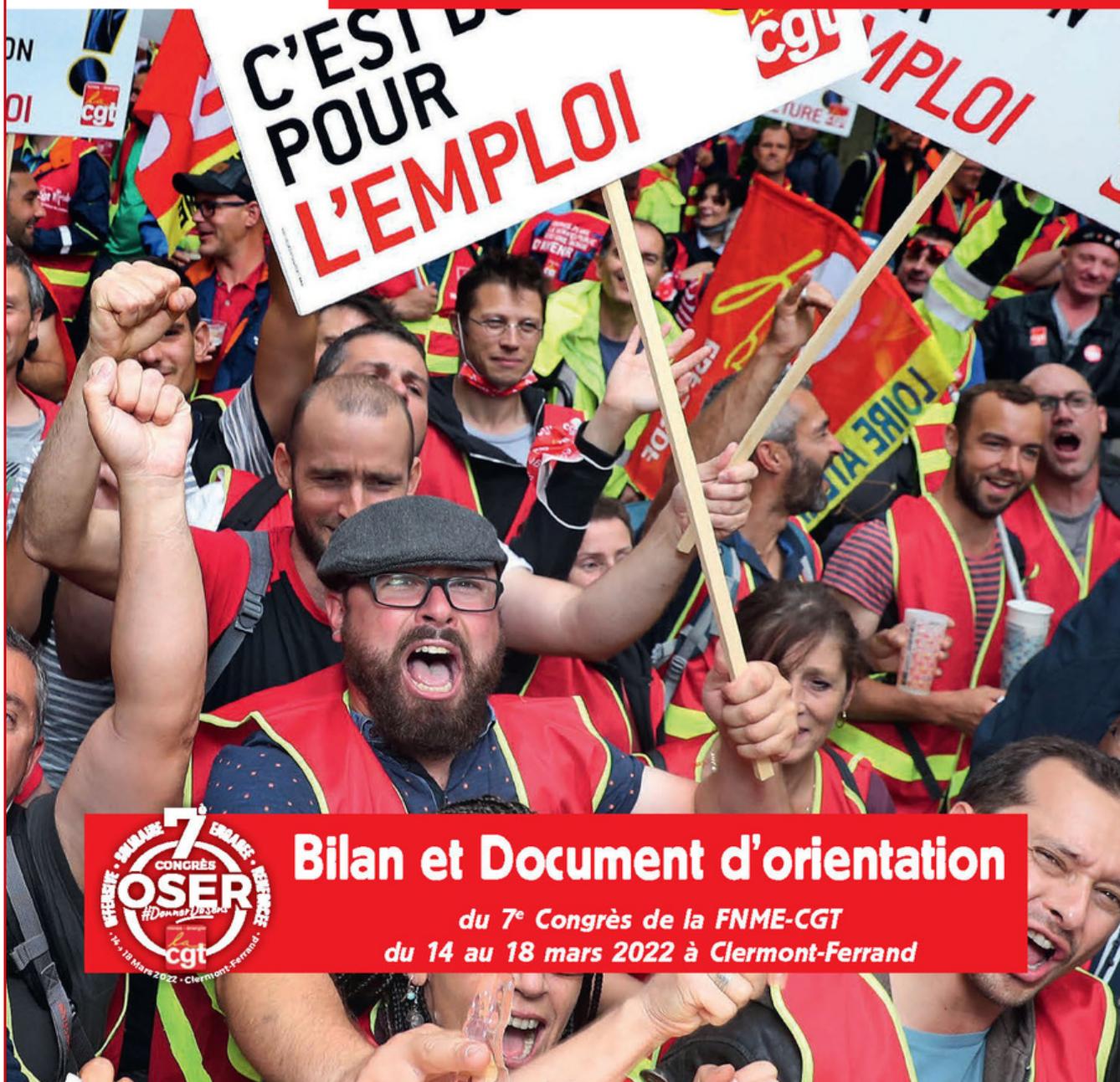
Toute autre question peut être soumise aux votes des délégué.e.s, ces derniers.nières décident alors si c'est un vote à main levée ou par mandat (extrait de nos statuts : le vote par mandat pourra également s'effectuer sur toute autre question si la majorité des délégué.e.s. présent.es le demande.)



Mensuel syndical des mines et de l'énergie ■ N°206 ■ Novembre 2021
1,26 euro ■ www.fnme-cgt.fr



Énergies Syndicales



Bilan et Document d'orientation

du 7^e Congrès de la FNME-CGT
du 14 au 18 mars 2022 à Clermont-Ferrand

La tenue du congrès

Le ou La délégué.e

Porteur.se du mandat des syndiqué.e.s qu'il ou elle représente, il ou elle participe aux débats et est appelé.e à se prononcer lors des votes, à partir des débats préparatoires et du débat du congrès.

Le Bureau du Congrès

À l'ouverture du congrès, le mandat de la direction fédérale prend fin. Il est donc nécessaire d'élire le Bureau du Congrès dont le but est d'assurer la direction et le suivi des travaux pendant le déroulement du congrès. Pendant toute la durée du congrès, seul le Bureau du congrès, élu par les délégué.e.s à l'ouverture du congrès, est souverain en matière de direction

Les commissions pendant le congrès

ÉLUES À L'OUVERTURE DES TRAVAUX, ELLES SONT AU NOMBRE DE TROIS :

1. LA COMMISSION MANDATS ET VOTES

Elle a pour attribution de faire état de la représentation et de la situation des délégué.e.s (branches, secteurs, âges, actifs.ves, inactifs.ves, femmes, hommes, jeunes, professions...). Elle valide le nombre de voix représenté au congrès par les délégué.e.s. Elle assure le bon déroulement des différents votes et les valide.



2. LA COMMISSION DES ÉCRITS

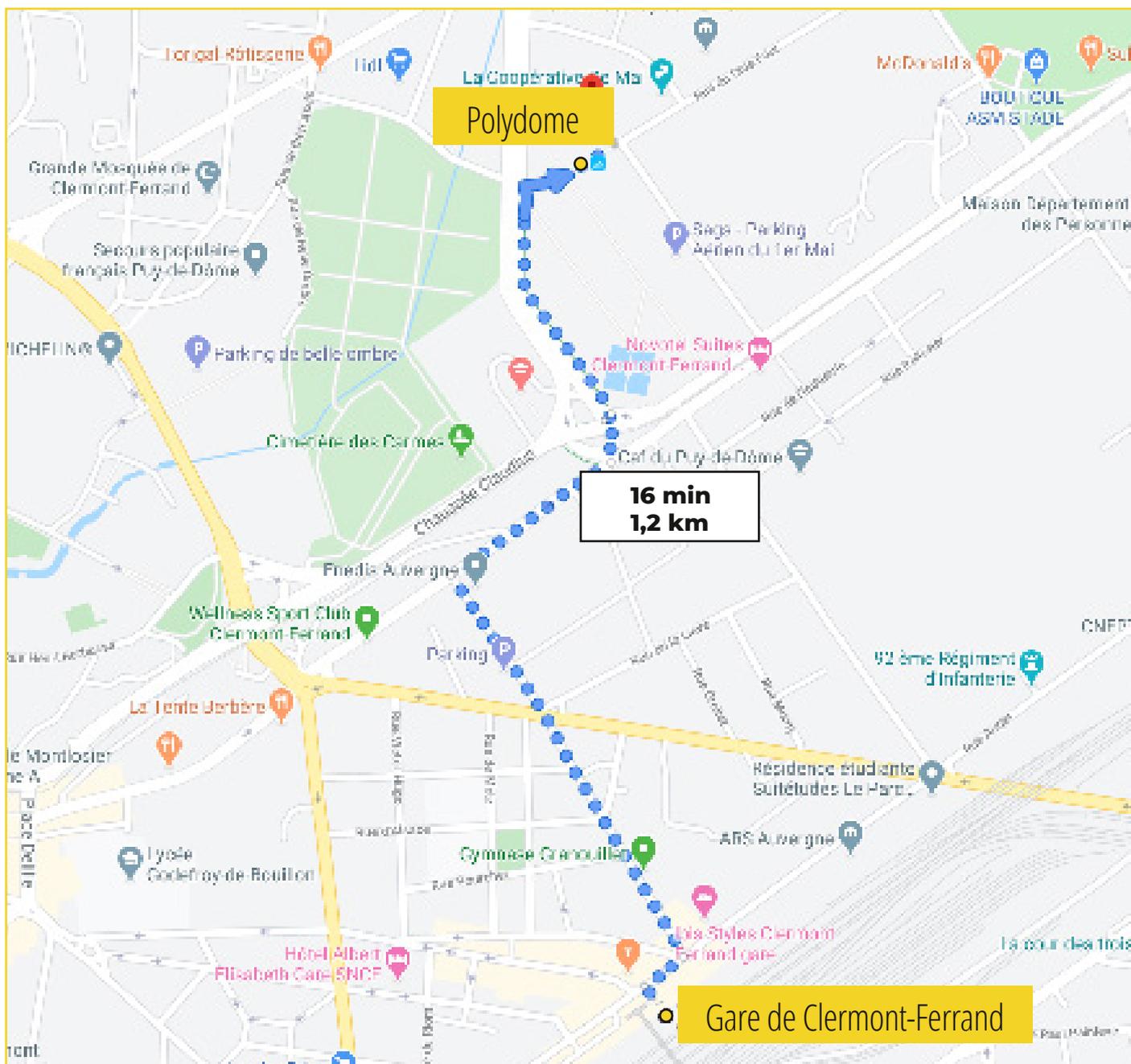
Elle examine les propositions d'amendements formulées sur les documents d'orientation qui sont soumis à la réflexion des syndiqué.e.s.

Elle soumet au congrès les questions qui restent à trancher.

3. LA COMMISSION DES CANDIDATURES

Elle examine les candidatures déposées par les syndicats à la direction fédérale. Elle est composée d'un.e représentant.e par syndicat présent au congrès et des membres sortants de la direction fédérale.





Itinéraire

Gare de Clermont-Ferrand

40 Avenue de l'Union Soviétique, 63000 Clermont-Ferrand

- Prendre la direction nord-ouest vers Avenue de l'Union Soviétique 18m
- Prendre à droite sur Avenue de l'Union Soviétique 55m
- Prendre à gauche sur Rue de Châteaudun 500m
- Prendre à droite sur Avenue de la République 220m
- Prendre à gauche sur Rue de Chanteranne 52m
- Tourner à droite 10m
- Tourner à gauche 290m
- Tourner à droite 110m

Polydome Clermont-Ferrand

Place du 1er Mai, 63100 Clermont-Ferrand Tel +33 4 73 14 41 17





Les restos conseillés par Rémi

L'AOC

4 rue des Petits Gras - 04 73 19 12 12

Chai Victorius

14 place de la Victoire - 04 73 15 97 43

L'Atelier Generous

4 Rue Saint-Vincent de Paul - 04 73 41 09 04

Smørrebrød

10 Rue des Archers - 04 73 90 44 02

L'Écureuil

18 rue Saint-Adjutor - 04 73 37 83 86

Lard De Vivre

15 rue Chaussetiers - 04 73 24 18 98

Lard et la Manière

6 rue des minimes - 04 73 35 78 65

Le Pile-Poêle

8 rue Saint-Dominique - 04 73 36 08 88

La Gourmandine

8 rue des Minimes - 04 73 28 27 82

Le Bouchon de Jaude

2 rue Lamartine - 04 73 93 70 57

Brasserie Madeleine *(Taverne de Maître Kanter)*

3 place de la Victoire - 04 73 90 09 00

La Javanaise

37 rue Gonod - 04 73 35 56 08

Le Vésuve

9 place des Bughes - 04 73 92 36 68

Le bouchouneir

18 avenue Marx Dormoy - 04 73 93 05 46

Le Sisisi

14 rue Massillon - 04 73 14 04 28

Terres Latines

12 boulevard Desaix - 04 73 34 36 87

Ceux où il n'y pense même pas...

McDonald's

2 Rue de Catarou - 04 73 14 86 86

Burger King

Centre Commercial
Casino Le Brézet - 04 73 92 09 15

KFC

1 Rue de Solayer - 04 73 91 51 04

Quick

42 avenue des États Unis - 04 73 30 95 00

mines - énergie

la
cgt

7^e 14 → 18 MARS
— 2022
CONGRÈS
CLERMONT-FERRAND

SOLIDAIRE

ENGAGÉE

OFFENSIVE

RENFORCÉE

OSEER



www.fnme-cgt.fr

#DonnerDuSens